



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2021-1-1

R Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

024 24 24 00 752 - 20210225 - 2021_1_1 Séance du 25 février 2021
Recu le 02/03/2021
Publié le 02/03/2021
Département de la DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :

15/02/2021

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 35

Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, CHASSAIN Thérèse, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, PRIVAT Pascal, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, SEDAN Francis, MEYNIER Paul, VERDEBOUT André (délégué suppléant de Frédéric DESSOLAS) MEYNIER Patrick,

Absents et excusés et procurations : KARP Michel, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric (a donné pouvoir à Michel AUGEIX), AUGEIX), COUTURIER Pierre-Yves, SEDAN Francis, MEYNIER Paul,

M Paul MEYNIER est désigné secrétaire de séance

Délégué communautaire : remplacement de M. CHEVAL par M. THOMAS - INFORMATION

M. René Paul CHEVAL, Conseiller municipal à La Coquille et Conseiller titulaire, a démissionné de sa fonction de Conseiller municipal. Il n'est donc plus conseiller communautaire.

Après renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture, pour le remplacement du conseiller communautaire, il faut prendre le suivant de même sexe, sur la liste des candidats à l'élection.

Il doit être fait application du deuxième alinéa de l'article L273-10 du code électoral qui précise : "Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal [...] pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal [...] de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire."

La personne appelée à remplacer M. CHEVAL au conseil communautaire est donc M. Michel THOMAS. Michel THOMAS est donc délégué communautaire de la Commune de LA COQUILLE.

Le Conseil de communauté PREND ACTE de cette installation.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 26 février 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

